



Evolution du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du statut de protection S au 1^{er} trimestre 2023

Janvier, février, mars 2023

En collaboration avec les Services cantonaux compétents, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'Association des offices suisse du travail (AOST) ont poursuivi la collecte de données sur les salaires et les taux d'occupation des personnes bénéficiant du statut de protection S. Ce document fait suite à la deuxième publication parue le 2 mai 2023 et présente les résultats du 1^{er} trimestre 2023 dans une perspective comparative avec le trimestre précédent¹.

Emplois salariés représentent toujours 98%

Selon les chiffres des trimestres précédents, c'est-à-dire, de juin 2022 à mars 2023, la proportion de travailleurs salariés par rapport aux indépendants est stable, environ 98%, dont 3% des stagiaires.

Taux d'occupation moyen reste stable

Durant toute la période de ce relevé statistique, le taux d'occupation est resté légèrement en dessous de 70% (68%), avec une légère progression chez les hommes (+ 2 points de pourcentage, atteignant 79%). Chez les femmes, le taux d'occupation moyen a diminué de 4 points de pourcentage par rapport au 4^e trimestre 2022 (62% au lieu de 66%). La part des personnes travaillant à plein temps a reculé de 2,4 points de pourcentage (44,5% au lieu de 46,9%), dont celui des femmes de 6,6 points de pourcentage (33,8% au lieu de 40,4%). Les hommes, en revanche, sont plus nombreux à travailler à plein temps par rapport au trimestre précédent (63% au lieu de 58,1%).

Par classes d'âge, le taux d'occupation moyen s'élève à 73% pour les 26-35 et est légèrement inférieur à 70% pour les autres catégories. Par rapport au trimestre précédent, le taux d'occupation n'a pas changé chez les 46-55 et chez les 26-35 (73%) et les plus de 56 ans (64%), tandis qu'il a

baissé de 2 points de pourcentage respectivement chez les moins de 25 (66% au lieu de 68%) et les 36-45 (67% au lieu de 69%), et de 3 points de pourcentage chez les 46-55 (66% au lieu de 69%).

La part des personnes avec un taux d'occupation supérieur à 80% est d'environ 50% dans toutes les tranches d'âge, avec une augmentation de 4 points de pourcentage chez les 26-35 et de 12 points de pourcentage chez les plus de 56 ans. En revanche, cette part a diminué de 6 points de pourcentage chez les moins de 25 ans, de 1 point de pourcentage chez les 36-45 et de 6 points de pourcentage chez les 46-55 (voir Graphique 1).

Taux d'occupation par branche varie selon le trimestre

Tout comme pour le trimestre précédent, on observe une forte variation du taux d'occupation par branche économique (allant de moins de 16 à plus de 16 points de pourcentage, voir Graphique 2).

Le Graphique 3 illustre l'évolution du taux d'occupation moyen dans le top cinq branches² depuis le début de ce suivi statistique. Il apparaît que le taux est resté stable dans deux d'entre elles : Restauration et hébergement (68%) et Bureaux de consultation, informatique (74%) qui représentent les deux principales branches et emploient ensemble 47% des personnes bénéficiant du statut S. Les variations dans les autres top 5 branches pourraient être influencées par des tendances saisonnières.

Le salaire moyen standardisé continue d'augmenter

A la fin du 1^{er} trimestre 2023, le salaire mensuel standardisé³ s'élève à 4'814 francs par mois, ce qui représente une augmentation de 2.5% par rapport

¹ Les différences observées sont indicatives et ne doivent pas être considérées comme statistiquement significatives en raison du faible nombre d'observations.

² Les top 5 branches emploient le plus grand nombre de personnes avec

le statut S, par rapport à d'autres branches économiques.

³ Le salaire standardisé correspond à un taux d'occupation à 100% et le salaire selon contrat correspond au taux d'occupation indiqué.

au trimestre précédent. Chez les femmes, une augmentation de 4.3% (4'902 au lieu de 4'700 francs) a été observée, tandis que chez les hommes il n'y a pas eu de changement. La différence de 5% entre les salaires moyens standardisés chez les femmes et les hommes au 1^{er} trimestre 2023 est statistiquement significative.

Dans le top cinq branches, le salaire mensuel moyen standardisé a évolué comme suit : Hébergement social, œuvres sociales, 4'515 francs (-1,5%) ; Enseignement, 6'185 francs (+1,3%) ; Services personnels, 4'441 francs (+2,1%) ; Restauration et hébergement, 4'176 francs (+1,2%) ; Bureaux de consultation, informatique, 5'006 francs (-0,9%) (Graphique 4).

Les revenus effectifs varient selon l'âge

La répartition des personnes gagnant mois de 3000 francs et celles gagnant plus de 3'000 francs par mois a presque retrouvé les valeurs du 3^e trimestre 2022, à savoir 44,9% et 55,1% respectivement. De manière générale, par rapport au trimestre précédent, il y a eu une légère augmentation de la part des personnes touchant mois de 1000 par mois (+2 p.p.) et dans les tranches de 3000 à 4000 (+1 p.p.), ainsi que de 4000 à 5000 (+1 p.p.) (voir Graphique 5).

Sur la période de juillet 2022 à mars 2023, on remarque une augmentation du nombre de personnes dans les tranches de revenu effectif les plus élevées (4000-5000 et plus de 5000), ainsi que dans les bas revenus (mois de 1000 francs par mois). Les autres tranches de revenus affichent au contraire une diminution du nombre de personnes (voir Graphique 6). Les variations observées sont très légères et doivent être interprétées à titre indicatif.

Le Graphique 7 présente la répartition de chaque classe d'âge selon les tranches de salaire sur

contrat. On peut voir qu'au 1^{er} trimestre 2023, la majorité des personnes âgées de plus de 56 ans (26%) gagnaient entre 4000 et 5000 francs par mois, tandis que la majorité des moins de 25 ans (23%) touchaient moins de 1000 francs. Les 36-45 et les 46-55 étaient répartis de façon plus équilibrée, étant les plus nombreux dans la tranche de 4000 à 5000 francs par mois. Les 26-35 touchaient pour la plupart entre 3000 et 4000 francs par mois.

Le Graphique 8 montre une augmentation visible chez les hommes dans les revenus de 4000 à 5000 (+6 points de pourcentage), tandis qu'une partie des femmes s'est déplacée vers les bas revenus de moins de 1000 francs par mois (+3 points de pourcentage). Les autres tranches de salaire sur contrat présentent une répartition stable avec de légères variations non significatives.

Remarques méthodologiques

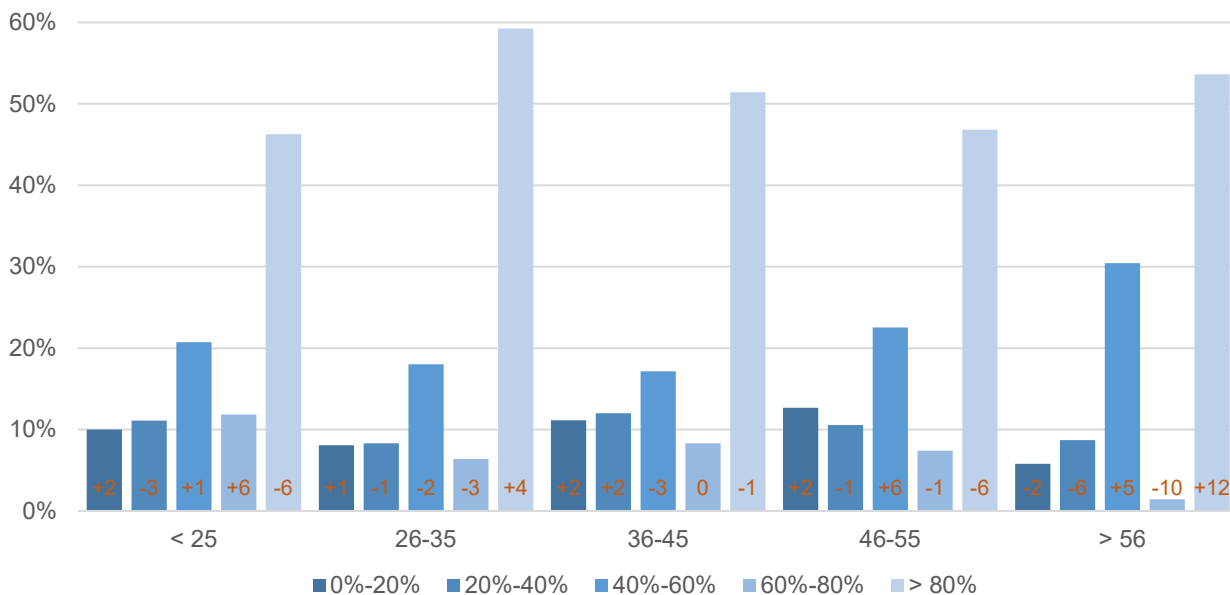
Les statistiques du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du Statut S, pour le 1^{er} trimestre 2023, se basent sur les données livrées par 24 cantons pour les mois de janvier, de février et de mars 2023 et avec la population totale de 1'598 personnes. Ces données ont été complétées par les informations du SYMIC (Système d'information central sur la migration).

Le salaire annuel et le salaire horaire ont été transformés en salaire mensuel (1/12 de l'année) et le salaire net en salaire brut, selon une correction standard de 14%. Le salaire selon contrat a été transformé en salaire standardisé (taux d'occupation à 100%).

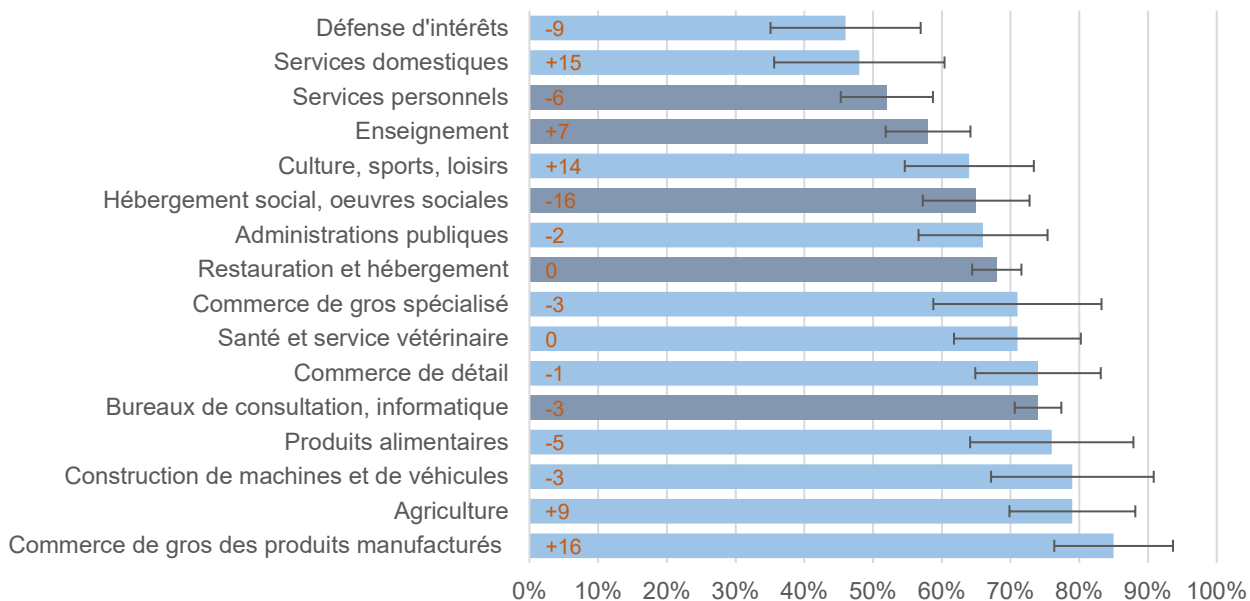
La moyenne concernant le salaire standardisé et selon contrat a été tronquée à 1% pour éviter l'influence des valeurs extrêmes, dues probablement à des erreurs de saisie des données.

Graphiques

Graphique 1 : Taux d'occupation selon les classes d'âge et changements en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



Graphique 2 : Taux d'occupation moyen dans les branches économiques^{4,5} et changements en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent (orange)

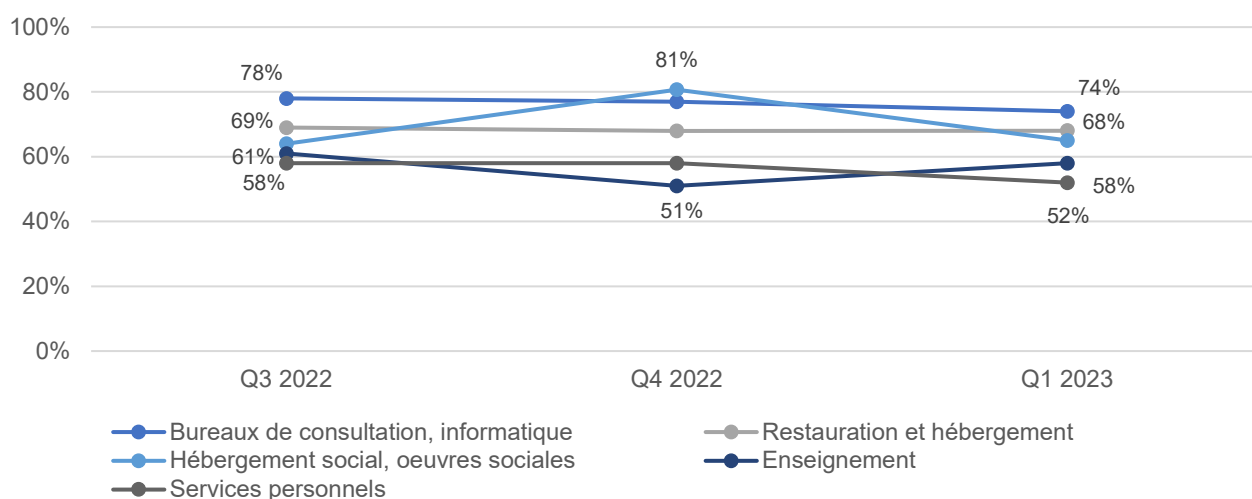


* Les cinq branches comptant le plus de personnes actives avec statut S sont mises en évidence avec une couleur plus foncée.

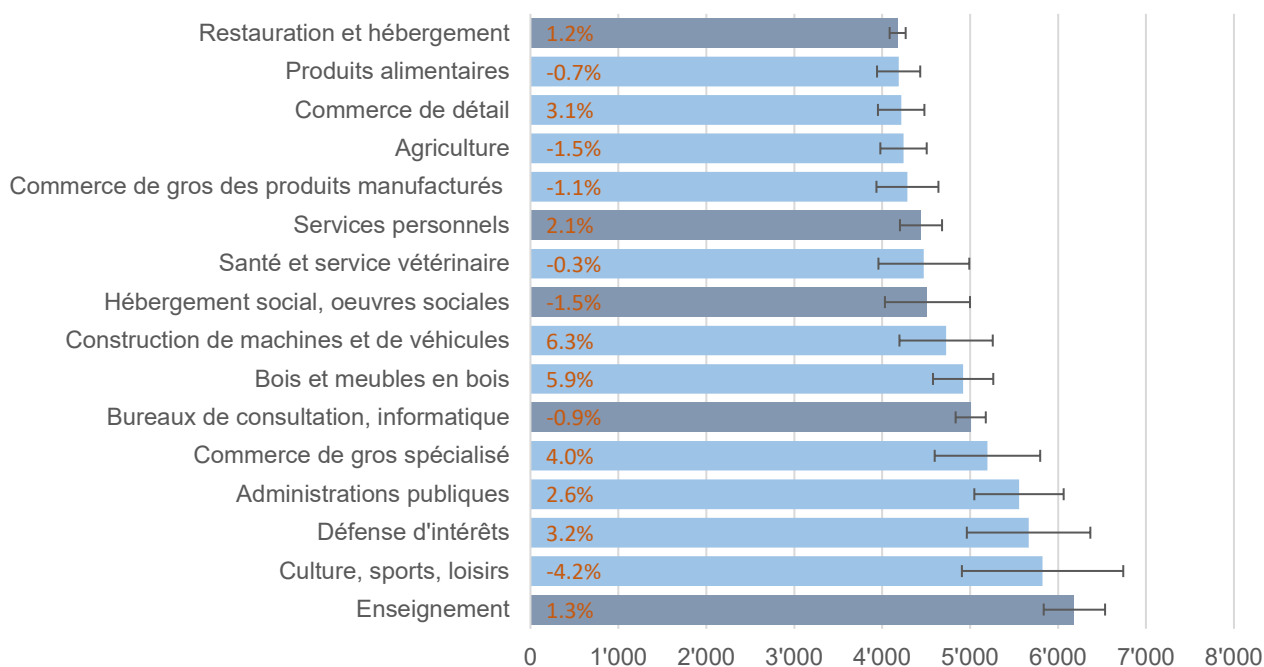
⁴ Sont présentées uniquement 30% des branches avec le nombre d'observations le plus élevé, e. i. avec plus de 20 observations par branche.

⁵ Les traits noirs indiquent un intervalle de confiance de 95% pour la valeur moyenne estimée. Cet intervalle représente la probabilité de 95% de contenir la vraie valeur pour toute la population avec une marge d'erreur de 5%. La longueur de l'intervalle de confiance varie en fonction du nombre d'observations dans chaque catégorie.

Graphique 3 : Evolution du taux d'occupation dans le top 5 branches de juillet 2022 à mars 2023



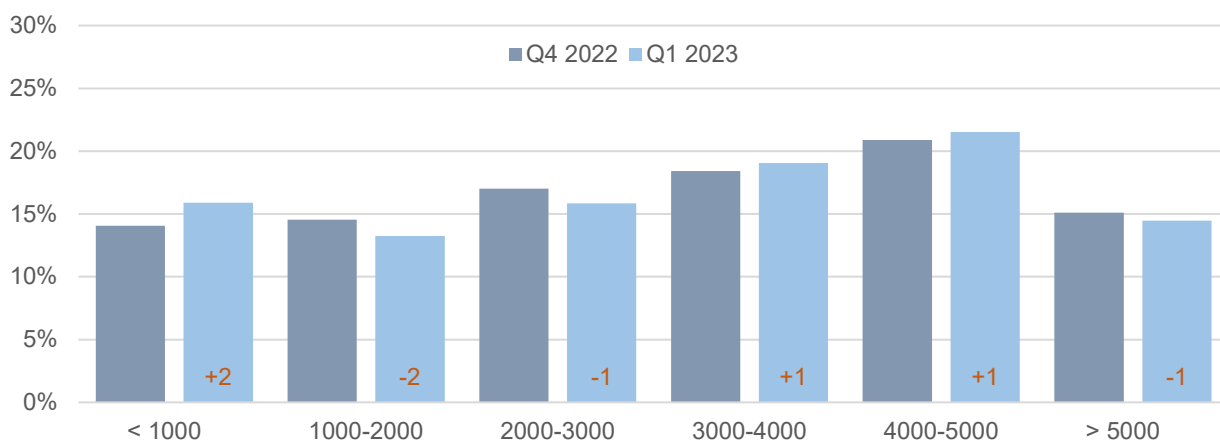
Graphique 4 : Salaire mensuel moyen standardisé par branches économiques⁶ et changements en pourcents en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



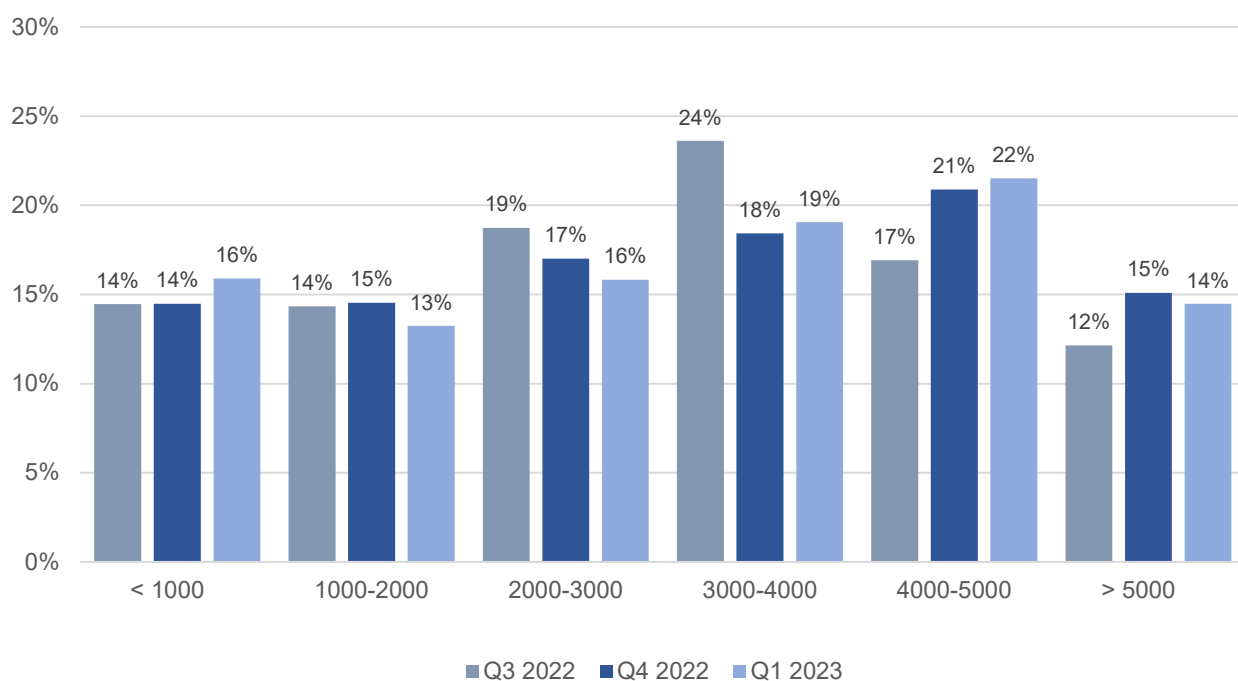
* Les cinq branches comptant le plus de personnes actives avec statut S sont mises en évidence avec une couleur plus foncée.

⁶ Sont présentées uniquement 30% des branches avec le nombre d'observations le plus élevé, e. i. avec plus de 20 observations par branche.

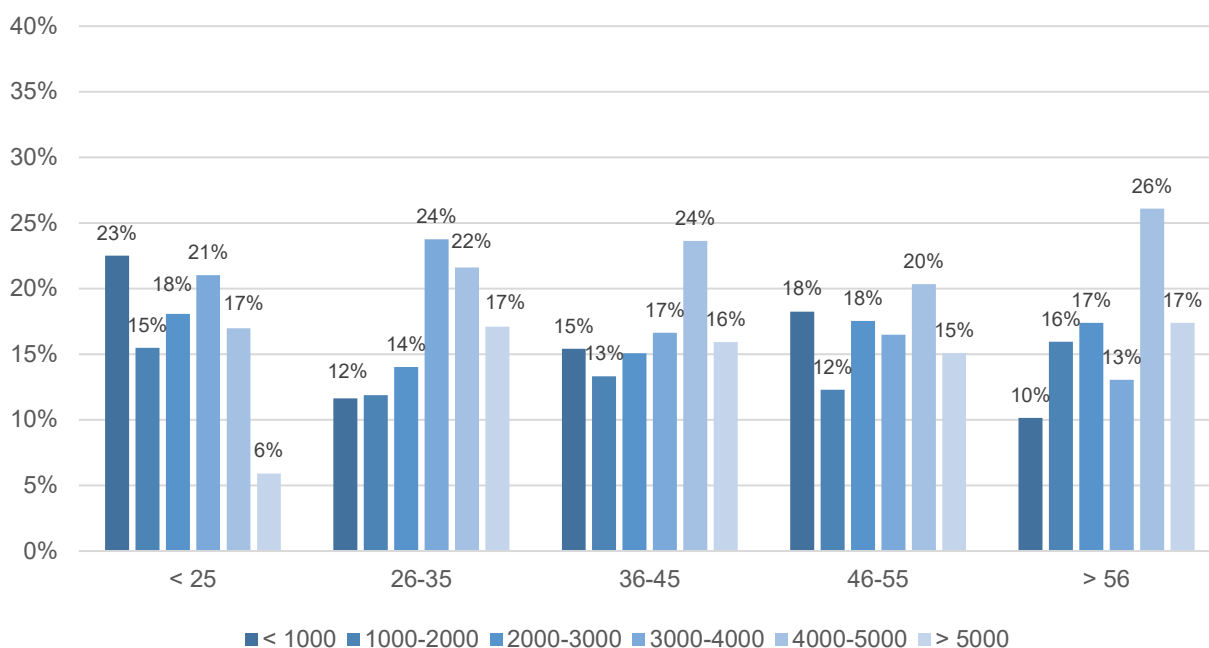
Graphique 5 : Variations dans la répartition du salaire mensuel selon contrat par classes de revenu en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



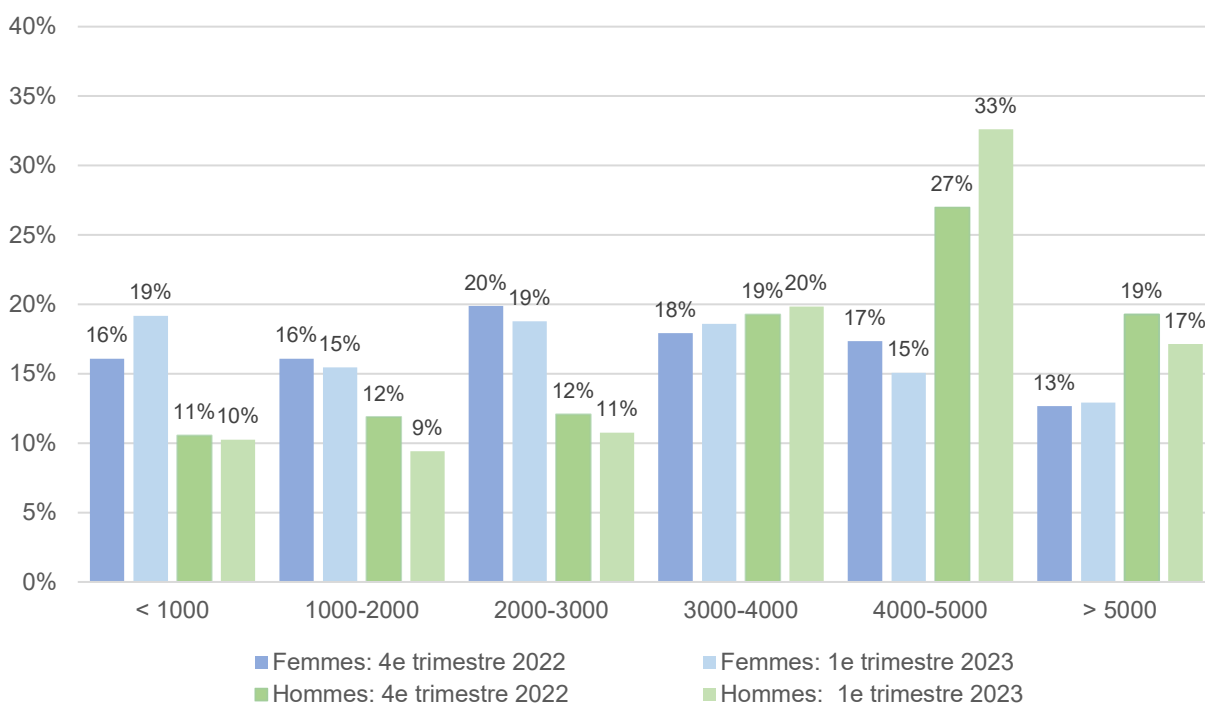
Graphique 6 : Comparaison de la répartition des personnes par niveau de salaire sur contrat selon les trois trimestres (de juillet 2022 à mars 2023)



Graphique 7 : Répartition des classes d'âge selon les tranches de salaire sur contrat au 1^{er} trimestre 2023.



Graphique 8 : Répartition des classes de revenu selon contrat et par sexe (4^e trimestre 2022 et 1^{er} trimestre 2023)



Impressum

Éditeur

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Quellenweg 6
3003 Berne

Auteurs

Personnel du Service de Statistique, SEM

Mode de citation

SEM (2023), « Evolution du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du statut de protection S au 1^e trimestre 2023 », Berne

Renseignements

Information et communication
medien@sem.admin.ch

Texte original

Français

Mise en page / graphiques

SEM

Analyses

Secrétariat d'État aux migrations SEM
Service de Statistique

Droits d'auteur

SEM, Berne 2023

Reproduction autorisée à des fins non commerciales,
avec mention de la source